

## Proximité géographique et conflictualité au parc national de Kahuzi-Biega à l'est de la République Démocratique du Congo

Désiré Rutakayingabo Mweze<sup>1</sup>, Muhigwa Bahananga<sup>2</sup>, Léonard Mubalama R.<sup>3</sup>,  
Alinirhu Cituli<sup>4</sup> et Ramamonjisoa Bruno<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Economie et Politiques des Ressources Naturelles, Ecole Doctorale Gestion des Ressources Naturelles et Développement, Université d'Antananarivo, Madagascar

<sup>2</sup> Université Officielle de Bukavu, faculté des sciences, Sud-Kivu, RDC

<sup>3</sup> Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, Sud-Kivu, RDC

<sup>4</sup> Université Catholique de Louvain, Belgique

<sup>5</sup> Ecole Doctorale Gestion des Ressources Naturelles et Développement, Université d'Antananarivo, Madagascar

---

**Abstract:** Historiquement, les conflits surgissent lorsque les mêmes espaces sont revendiqués par différents acteurs aux logiques diverses, voire même antinomiques. Cependant, très peu de travaux se sont intéressés aux externalités de la proximité géographique (recherchée ou subie) dans l'explication des conflits parc-populations, en l'occurrence dans les pays en voie de développement. A partir des données d'observations participantes, d'entretiens semi-directifs et des focus groups réalisés de mai à septembre 2019 à la lisière du parc national de Kahuzi-Biega (RDC), dans le cadre d'une recherche doctorale, cet article analyse le rôle de la proximité géographique, en l'absence d'une zone tampon, dans la récurrence et la persistance des conflits parc-populations locales.

Les résultats permettent d'esquisser une typologie des conflits parc-populations et les facteurs "traditionnels" permissifs: i) la création heurtée du parc en 1970, ii) l'extension de ses limites en 1975 qui du reste revêtent un caractère changeant aux yeux des acteurs locaux, iii) la destruction des champs villageois par les animaux sauvages et, iv) la présence et l'activisme groupes armés locaux et étrangers à l'intérieur du parc.

Ces facteurs "traditionnels" sont alimentés et exacerbés par diverses externalités négatives liées aux interactions parc-populations dans un contexte d'absence criante d'une zone tampon à usage communautaire. La proximité recherchée par les acteurs devient en plus en plus subie. Il en résulte une cristallisation des conflits, appelée à durer.

Ainsi, dans une région à déficit de gouvernance, ces conflits traduisent le sentiment d'injustice environnementale dans le chef des acteurs locaux. De ce fait, la pacification du parc, l'intégration sociale effective des peuples pygmées, des programmes efficaces de partages de bénéfices de la conservation, la mise place d'un mécanisme efficace de gestion des plaintes et la restauration de la cohésion sociale s'érigent en impératifs pour les gestionnaires.

**Mots clés:** proximité géographique, conflits d'usage, externalités, proximité géographique, justice environnementale, Kahuzi-Biega, République Démocratique du Congo.

---

Date of Submission: 10-04-2020

Date of Acceptance: 24-04-2020

---

### I. Introduction

Historiquement, les conflits surgissent lorsque les mêmes espaces sont revendiqués par différents acteurs aux logiques diverses, voire même antinomiques. De ce fait, les conflits suscités par les ressources naturelles sont de nature universelle (Nurrochmat et al. 2014; Anderson et coll., 1996) pour autant qu'ils constituent une donnée permanente et constante de la vie des sociétés humaines. Ils existeront tant que les ressources naturelles seront exploitées à des fins diverses. De manière particulière, tensions et conflits caractérisent les espaces ruraux en raison de leur caractère multifonctionnel. Ceux-ci servent de support à trois types de fonctions induisant des usages concurrents: i) une fonction économique (de production), ii) une fonction résidentielle et récréative (cadre de vie) et, iii) une fonction de conservation (protection de la biodiversité). Les études en lien avec les conflits sont relativement nombreuses dans les autres domaines des sciences sociales, qu'il s'agisse de la psychologie sociale (Stephenson, 1981), des sciences politiques (Duclos, 1998), de la gestion (Michel, 2003).

A l'échelle planétaire, bien que l'importance des aires protégées pour la conservation de la diversité biologique ait suscité un engouement pour leur création, elles subissent diverses pressions dégradantes et font face à de nombreuses menaces. De par les mesures d'interdiction et/ou de restriction qu'elles génèrent, les aires protégées représentent toujours pour les populations riveraines une contrainte et un important manque à gagner. Ce qui constitue, à bien d'égards, une entrave à leur gestion durable. S'imposent, dès lors, des modes de

gouvernance oscillant entre le paradigme d'autorité et celui de confiance mutuelle (Hufty, 2007). Si l'extension agricole à proximité des forêts délimitées pour la conservation de la biodiversité en est la principale cause (Bulle et Rondeau, 2007), à la suite des besoins alimentaires et financiers croissants (Enbakom et al., 2017; Ye et al., 2017), Hartter et al. (2010) attribuent leur intensité à la proximité spatiale.

Cependant, très peu de travaux, à notre connaissance, se sont intéressés aux externalités négatives des formes de proximité géographique dans les systèmes de production localisés.

A partir d'une étude de cas portant sur la lisière du parc national de Kahuzi-Biega à l'est de la République Démocratique du Congo, nous faisons l'hypothèse que toute proximité géographique conduit aux conflits lorsqu'elle produit des externalités négatives en présence des bien-supports limités. Ces externalités sont susceptibles d'éroder le tissu relationnel local et d'entrancher, par voie de conséquence, les mécanismes de résolution des conflits entre les acteurs en présence.

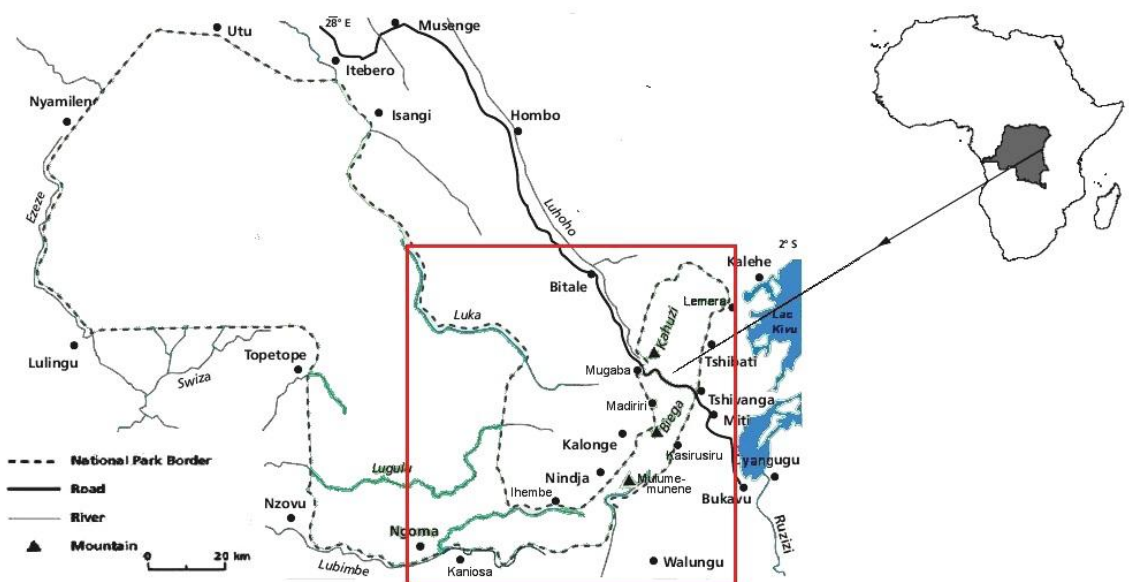
L'objectif de cette étude est de contribuer, au moyen de la théorie proximiste, à l'analyse des conflits parc-populations locales à la lisière du PNKB à l'est de la RDC. Plus spécifiquement, il s'agit de: i) faire une esquisse typologique des conflits parc-populations et leur dynamisme, ii) de saisir, à travers l'analyse des externalités négatives qui cristallisent ces conflits, le rôle de la proximité géographique la persistance des conflits parc-populations dans un contexte d'absence d'une zone tampon à usage communautaire.

## **II. Matériels et méthodes**

### **2.1 Milieu d'étude**

Vaste de 6000 km<sup>2</sup>, le Parc Nation de Kahuzi Biega (PNKB) est localisé à l'Est de la RDC (Figure 1). Son altitude varie entre 600m et 3308m. Géographiquement, le parc est entièrement situé entre 1°36' - 2°37' de latitude Sud et 27°33' - 28°46' de longitude Est. Il couvre une partie des territoires administratifs de Kabare, de Kalehe, de Shabunda et de Walungu dans la Province du Sud-Kivu; de Walikale, dans la province du Nord-Kivu et de Punia dans la province du Maniema. Ce parc est limité au nord par le Parc National de Maïko, la réserve naturelle de Tayna; la réserve des primates de Kisimba-Ikobo, le chapelet de Réserves de l'UGADEC et au sud par la Réserve Naturelle d'Itombwe. Il tire son nom de deux montagnes qui dominent sa partie de haute altitude : les monts Kahuzi culminant à 3 308m et Biega avec une altitude de 2 790m. Il a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980, puis sur la liste du patrimoine mondial en péril en 1997.

Ce parc fait partie du Paysage Maïko-Tayna et Kahuzi-Biega qui couvre 67 121 km<sup>2</sup> (PFBC, 2007). Selon Pergot (1960), la proximité à l'Equateur de la région du PNKB et son hinterland détermine la succession saisonnière, à savoir deux saisons pluvieuses (mars-mai et septembre-décembre) suivies de deux courtes saisons relativement sèches (janvier-février et juin-août). Le régime pluvial dans la région autour du lac Kivu oscille entre 1 200 et 3000 mm, celui-ci accroît avec l'effet altitudinal atteignant 3 000 mm aux environs de 3 000 m d'altitude (ICCN, 2015). Dans les parties basses, le climat est uniformément chaud la journée et toute l'année. La température moyenne annuelle calculée à partir de la station d'Irangi est de 20,5°C avec une variation entre 15 et 25°C. Les précipitations sont très élevées 2 646 mm, mais pas distribuées uniformément tout au long de l'année. Par contre, la région montagneuse est dominée par un climat afro alpin avec du gel nocturne sur les sommets. Pendant la journée, on assiste à une nébulosité abondante et de fortes pluies, surtout l'après-midi et le soir. Les précipitations moyennes annuelles s'élèvent au maximum à 1 900 mm avec une saison sèche aigue de juin à Août.



Carte 1: milieu d'étude

Ce parc est subdivisé en deux zones reliées par un corridor écologique étroit: la forêt ombrophile de montagne (forêt afro-montagnarde) d'une part et la forêt ombrophile de plaine (plantaire guinéo-congolais, type relativement humide) d'autre part. Une liste préliminaire des espèces indique que 194 espèces de mammifères vivent dans et autour du Parc et que le Parc compte 349 espèces d'oiseaux, dont 42 sont endémiques au niveau au Rift Albertin (AR), 69 espèces de reptiles, 44 espèces d'amphibiens. Ce Parc compte 136 espèces de mammifères parmi lesquelles 14 sont menacées, 335 espèces d'oiseaux dont 11 sont menacées et 30 sont endémiques au niveau du Rift Albertin, 69 espèces de reptiles, 44 espèces amphibiens et plusieurs centaines d'espèces de plantes dont 145 sont endémiques au niveau du Rift Albertin. Il abrite de nombreuses familles des Gorilles appartenant à une sous-espèce unique que le visiteur ne peut observer dans son habitat naturel qu'en RD Congo, les gorilles de plaines orientales (*Gorilla beringei graueri*), connu actuellement sous le nom gorille de Grauer (Yamagiwa *et al.*, 1993).

## 2.2 Collecte et traitement des données

L'approche anthropologique centrée sur les acteurs a été privilégiée. Notre postulat de départ tient au fait que ce sont les usagers des ressources naturelles qui en connaissent, le mieux, la nature et la valeur. Ils en connaissent les contraintes et opportunités pour leur utilisation durable. Des enquêtes socio-économiques produisant des données quantitatives ont été alternées avec des entretiens semi-structurés ou informels, des observations participatives et des focus group. Au total, 370 chefs de ménages (hommes et femmes) ont été investigués dans 49 villages jouxtant le parc dans cinq chefferies (Tableau 1) en haute altitude du parc et le couloir écologique de Nindja. Diverses catégories socioprofessionnelles ont été touchées par les enquêtes: agriculteurs, éleveurs, artisans, salariés, phytothérapeutes, apiculteurs, responsables d'associations locales, etc. La phase de pré-enquête a guidé le choix des villages à enquêter, les personnes-ressources (chefs des villages, élus locaux, responsables religieux, gestionnaires actuels du site et anciens). Cette phase a également permis de tester, de reformuler le questionnaire d'enquête et d'appréhender la complexité du réseau d'acteurs et leurs intérêt vis-à-vis de la recherche. Les entretiens individuels semi-structurés ont été conduits de mai à septembre 2019.

Tableau 1: Répartition des villages par chefferie

Chefferie	Nombre de villages enquêtés	%
Buloho	9	18,3
Buhavu	8	16,3
Kabare	15	30,6
Nindja	10	20,4
Ngweshe	7	14,2
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	

Pour le choix des enquêtés, l'âge barrière a été fixé à 40 ans. Ceux ayant 40 ans et plus ont été retenus dans l'hypothèse que les personnes plus âgées connaissent l'histoire du parc ainsi que les méandres liés à la

gestion quotidienne. Le ménage a été choisi comme unité d'analyse et le chef de ménage, homme ou femme, l'a été pour l'interview. Choisis aléatoirement, les enquêtés devraient habiter dans le village au moins 20 ans pour une bonne connaissance des faits liés à la gestion du parc et de ses ressources naturelles. Le temps par enquêté oscillait entre 50' et 1h20', la moyenne étant d'une heure. Des focus group ont été conduits en complément aux entretiens individuels. Au total, 17 séances réunissant entre 8 et 12 personnes chacune ont été organisées dans la zone d'étude, annoncées 48 heures avant et tenues au domicile du chef de village. Les langues locales de la région (le mashi, le kihavuet le swahili) ont été privilégiées aux fins de faciliter la libre expression des participants.

Les données ont été traitées au moyen du logiciel SPSS, version 0.20.

### 2.3 Cadre théorique

Cette étude mobilise la théorie proximate. Cette théorie est née d'un besoin de théoriser le territoire (Bertrand *et al.*, 2001) et a été valorisée dans plusieurs travaux dans la régularisation des ressources environnementales (Torre, 2000), la dynamique territoriale (Lahaye, 2002) et les risques naturels (Longuépée, 2003). A noter que la proximité est une notion plurielle et centrale pour les économistes de la géographie. Torre et Rallet (2005) distinguent la proximité géographique de la proximité organisée (Figure 2). Elle peut être à la fois recherchée et manière à bénéficier des avantages ou, au contraire, subie. L'appréhension des questions environnementales avec les outils de la proximité date de la charnière de la fin des années 90 et du début des années 2000, avec un certain nombre de contributions préliminaires (Torre *et al.*, 2008).

La théorie proximité a été mobilisée dans cette recherche pour analyser les externalités du parc en l'endroit des populations locales et leur part dans la récurrence et persistance des conflits parc-populations.

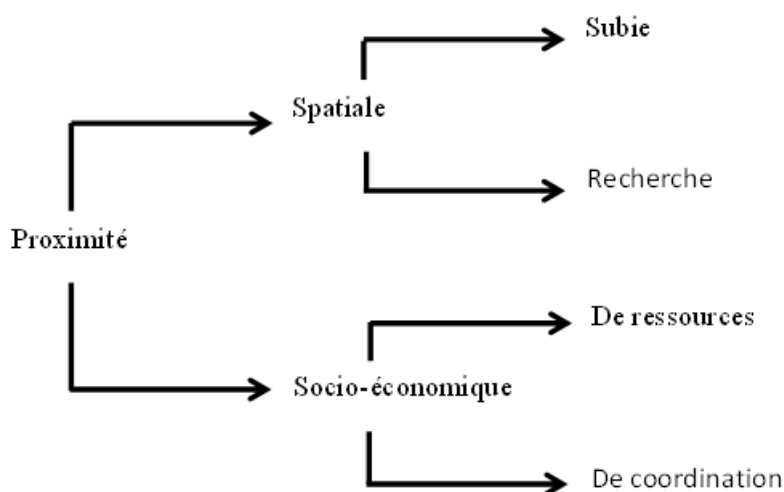


Figure 2: Formes de proximité

Cette étude s'inscrit ainsi dans le cadre des travaux qui se développent autour de l'analyse des conflits d'usage de l'espace dans différents champs des sciences sociales: la géographie sociale la géographie urbaine la sociologie l'économie régionale (Kirat et Torre, 2006) ou l'économie publique.

## III. Resultats

### 3.1 Caractérisation des enquêtés

Pour les chefs des ménages enquêtés, l'âge moyen est de 53 ans. 97% d'enquêtés pratiquent une agriculture de subsistance sur de très faibles superficies dépassant rarement le 0,5ha avec pour principales cultures vivrières sont le manioc, le haricot, le maïs, le soja, le sorgho, la colocale, ect. Quatre groupes ethniques dominants dont les Bashi (67%), les Tembo (18,4%), les Havu (10,8%) et les Pygmées (3,7%). Les chefs de ménage enquêtés sont à 66,2% hommes contre 33,7% de femmes. Cette faible représentation des femmes s'explique par l'organisation sociale en milieu rural qui ne permet pas aux femmes de rester seules et d'être chef de ménage, sauf dans des situations extrêmes de veuvage. Pour ce qui est de la situation matrimoniale, l'analyse statistique démontre que 92,1% sont mariés, la taille moyenne de ménage est de 8,7 personnes et l'ancienneté dans le milieu est en moyenne de 28 ans. Plus de moitié des enquêtés (54,1%) sont analphabètes, contre 24,3% ayant fait l'école de base et 20,3% les études secondaires. Les chefs de ménages ont un faible niveau socio-

économique. 74,1% d'enquêtés ont un revenu monétaire moyen inférieur à 50\$, 23,8% en ont entre 51 et 100\$ contre 1,6% pouvant en disposer entre 101 et 200\$.

### **3.2 Esquisse typologique des conflits, acteurs et facteurs permissifs à la lisière du parc**

#### **3.2.1 Typologie des conflits et facteurs permissifs**

Cette étude a permis d'identifier divers conflits dans les interactions entre le parc et les populations locales de son hinterland.

Premièrement, les conflits liés à la création du parc. Plus anciens que d'autres et généralisés sur toute l'étendue du parc, ces conflits tiennent à la fois à son établissement heurté en 1970 sans la moindre implication de la population et sans la moindre indemnisation, qu'aux restrictions ou au mieux- l'interdiction d'accès aux ressources naturelles vitales par des "usagers traditionnels". Cela constitue, aux yeux des riverains, un déni de leurs droits ancestraux.

Deuxièmement, l'extension de ses limites en 1975, soit seulement cinq ans après sa création. En effet, le décuplement de la superficie du parc qui l'amena de 60.000 ha en 1970 à 600 000 ha en 1975 a été fait dans des conditions d'une violation flagrante de la loi n° 73-02 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés. Au terme de cette loi, le président de la République n'est pas compétent dans l'octroi des superficies foncières supérieures à 2000 ha. Dans de telles circonstances et lorsque le besoin se fait réellement sentir, c'est le parlement qui doit examiner la question pour en tirer des conclusions. Il y a donc là une mauvaise foi manifestée par le chef de l'État, car les superficies ainsi concernées sont de l'ordre de 540 000 hectares octroyées sans une enquête de vacance de terre préalable. Dès lors, les populations lésées ont entamé une série de contestations et de confrontations avec les responsables du parc. Le discours des participants aux focus group laisse transparaître la crainte d'une nouvelle extension des limites du parc. Ces limites sont, dès lors, perçues comme changeantes par les riverains. Une telle perception s'enracine dans l'ineffectivité du processus de délimitation entamée depuis plus d'une décennie. L'effectivité de cette délimitation devient de plus en plus préoccupante pour les populations locales qui en voient une assurance pour la sécurisation de petites terres qui leur restent.

Troisièmement, les conflits homme-animaux liés à la destruction des champs villageois par les animaux sauvages, plus singulièrement les babouins. Le pic se situe dans les axes Kalehe-Katana-Miti-Mudaka, bien que d'autres parties soient concernées. En absence des mécanismes efficaces de gestion des plaintes, aucune indemnisation ne suit et les riverains ne portent pas plainte par peur de représailles de la part du pouvoir public, à travers les gestionnaires du parc. La conjonction entre l'absence d'une zone tampon à usage communautaire et le croît démographique rend ces conflits de plus en plus récurrents. Bien que ces conflits sont mondiaux, leur pic se situe en Afrique (Kouao et al., 2018), où l'extension des terres agricoles s'accroît pour répondre aux besoins alimentaires et financiers d'une démographie galopante (Ye et al., 2017).

Quatrièmement, les conflits liés à la présence et l'activisme des groupes armés locaux et étrangers à l'intérieur et à la lisière du parc, à la suite des guerres à répétition dans la région depuis plus de deux décennies. Akoua (2017) note l'effondrement des ressources naturelles à la suite des conflits armés. À l'est de la RDC, les conflits contribuent à l'instabilité et affectent les populations pauvres (PNUD, 2012). Pour la FAO (2016), la pauvreté et la faim, perpétuées par l'absence de perspectives économiques, forcent les personnes pauvres à exploiter les ressources naturelles qui les entourent. Au-delà du fait que les groupes armés locaux et étrangers exploitent impunément les ressources minières, forestières et animales du parc, des pillages des villages riverains, la récolte des champs paysans, l'incendie des habitations, les enlèvements et même les tueries dans les localités riveraines du parc sont à leur actif. Cette espace protégé, d'importance mondiale, devient une source de "Malheur" pour ses nombreux riverains. Dans ce contexte, la pacification du parc, et de la région entière constitue un préalable à l'obtention du support local au processus gestion durable du parc. L'engagement- ou mieux- le réengagement des populations locales dans la préservation de la biodiversité du parc en dépend très largement.

D'autres conflits, entre habitants, ont été rapportés tels que ceux liés aux limites des champs entre voisins et ceux entre agriculteurs et éleveurs à la suite de la divagation des animaux domestiques.

En somme, bien qu'elle soit généralement recherchée par les acteurs (qui répond à un besoin de proximité), la proximité peut être également, et dans bien de cas, subie (qui impose des contraintes de proximité), et alors créatrice des tensions et des conflits. D'externalités négatives de proximité associées à la localisation sur un même bien-support sont vécues par les acteurs en présence. C'est le cas, par exemple, des restrictions d'accès aux ressources naturelles vitales pour les usagers ou alors d'une activité qui devient source d'externalités négatives et des nuisances pour les acteurs. De plus, la présence de biens supports conditionne l'existence d'une contrainte de proximité à laquelle il est seulement possible de s'échapper par la mobilité, c'est-à-dire le déménagement quand il s'agit de personnes privées, la délocalisation quand il s'agit d'une activité économique. Dans bien de cas, les mêmes acteurs recherchent et subissent la proximité géographiques.

### **3.2.2 Les acteurs**

Les acteurs rapportés incluent les ménages riverains du parc, les intermédiaires (commerçants, restaurateurs), l'armée régulière, la police, les groupes armés locaux et étrangers et quelques gardes-parc "indisciplinés" agissant par des intermédiaires.

### **3.3 Effets de la proximité géographique dans l'émergence et la persistance des conflits parc-populations**

Diverses externalités s'observent dans l'interaction parc-populations locales. Les tensions et conflits d'usage et de voisinage peuvent être étroitement associés à la notion de proximité géographique, qui s'impose aux acteurs. Cette proximité est source de conflictualité. En pratique, la proximité peut être recherchée ou subie par les acteurs. La proximité géographique subie renvoie, par exemple, à des résidents subissant des rejets (pollutions olfactives, visuelles sonores émises par leurs voisins), à l'installation d'une activité source de nuisances sur un territoire, aux différends entre usagers ne s'accordant pas sur la vocation à un usage dominant d'un espace (interdiction, restrictions ou multi-usage). S'en suit, en cas d'impossibilité de déménagement ou de coût d'opportunité élevé, une contrainte de proximité. Trois types d'interférences peuvent être dégagés : i) les superpositions où plusieurs agents prétendent à des usages concurrentiels pour une même espace, par exemple, l'opposition entre les activités récréatives, de préservation de la nature pour le cas d'un espace protégé (la conservation de la nature demeurant le cas ou des situations de multi-usage se révèle délicat). ii) les contiguités où les agents situés côte à côte sont en désaccord, partiel ou total, quant aux frontières, bordures ou bornages d'un espace donné. C'est par exemple la contestation des limites, les questions de servitudes ou de passages mitoyens, de remembrements. iii) les voisinages où les effets indésirables peuvent se diffuser à des agents situés dans un périmètre proche par la voie des airs, des eaux, etc. Là apparaissent des situations emblématiques des externalités de pollution, rejets d'effluents, épandages ou émissions toxiques, ou encore des nuisances sonores.

Quant à la proximité géographique recherchée, la quête vise, pour des usagers de l'espace, à satisfaire une demande de proximité à d'autres acteurs économiques ou sociaux, mais également à des ressources naturelles ou artificielles. La proximité géographique recherchée peut être permanente ou temporaire. La demande de proximité géographique permanente renvoie à un changement de localisation et une installation dans un lieu jugé davantage propice à la satisfaction des besoins ou à la réalisation des activités projetées par l'acteur. Les cas des individus qui s'installent dans une ville aux fins de bénéficier de la présence d'autres habitants, des infrastructures sociales, de l'ambiance culturelle, des entreprises qui vont chercher à installer des silos ou des usines de transformation à proximité des lieux de production agricole, afin de limiter les coûts de transport et les pertes en charge ou alors des agriculteurs qui s'installeraient à proximité d'un espace protégé pour bénéficier des conditions climatiques favorables, paraissent illustratifs. La demande de proximité géographique temporaire conduit à satisfaire sans changement de localisation, plutôt au moyen d'intermédiaire de mobilités ou de déplacements ponctuels de plus au moins longue durée. En pratique, les cas des voyages entrepris par les migrants saisonniers, propriétaires de résidences secondaires, touristes, randonneurs... désirant se rapprocher de la campagne dans le cadre de leurs activités de loisirs peuvent servir d'exemples.

Dans notre zone d'étude, en l'absence d'une zone tampon à usage communautaire, d'importantes externalités s'observent dans l'interdépendance parc-populations locales. Premièrement, l'interdiction d'accès aux ressources naturelles vitales du parc qui est perçue comme un déni des droits par les riverains, une absence de justice environnementale. Deuxièmement, des pertes économiques et alimentaires liées à la destruction des champs paysans par les animaux sauvages sans la moindre indemnisation. 61,3% de ménages interrogés déclarent avoir observé des cas de destruction des champs paysans dans leurs villages, essentiellement par les babouins. Les axes les plus touchés sont Katana, Miti, Mudaka, Nindja et Kalonge. En l'absence des mécanismes efficaces de gestion de plaintes, les villageois se résignent, craignant des représailles. S'en suit une précarité économiques et alimentaire sans précédent. Faute des statistiques sur les dommages déclarés, les lamentations des acteurs locaux contrastent avec la réalité de terrain. Des données plus quantifiées sont nécessaires pour alimenter un processus d'élaboration des mécanismes efficaces de plainte. Troisièmement, des arrestations jugées « d'arbitraires » de certains villageois pour braconnage des ressources naturelles du parc. Quatrièmement, enfin, viennent les pertes en biens et en vies humaines liées aux pillages répétés dans les villages bordiers du parc par les groupes armés locaux et étrangers actifs à l'intérieur du parc. Depuis déjà plus de deux décennies, les localités riveraines du parc sont la cible de ces « hors la loi » dans une zone à déficit de gouvernance. Par endroit, des habitations à proximité avec le parc sont abandonnées par les populations à la suite de l'insécurité permanente et des champs sont devenus inaccessibles, ou eux aussi abandonnés. Ils sont nombreux les villageois à renouveler la demande d'établissement d'une zone tampon à usage communautaire et à conditionner leur adhésion aux actions de conservation par le démantèlement des groupes armés actifs à l'intérieur du parc. Au cours des réunions de villages, ces acteurs locaux (81,2%) ont reconnu entretenir des

rapports conflictuels avec le parc. Pour tout observateur, la méfiance est réelle entre les acteurs en présence et se cristallise de plus en plus.

#### **IV. Discussion**

Tensions, contentieux, méfiance et conflits marquent les rapports parc-populations à la lisière du parc national de Kahuzi-Biega (PNKB) à l'est de la République Démocratique du Congo (Batachoka, 2019; Chibalonza, 2018). Les enquêtes menées dans l'hinterland du parc attestent que 2/3 riverains entretiennent des rapports conflictuels avec celui-ci. Cet antécédent relationnel tient à divers facteurs à facettes multiples (économiques, sociales, politiques), enracinés dans le contexte historique même du parc. Le contexte de création heurtée du parc aurait, à en croire les acteurs locaux, préparé sa dégradation (sa mort programmée). Différents conflits du PNKB se rapportent soit au processus de création du parc lui-même, soit encore aux mécanismes d'accès aux ressources (Mutimanwa, et al., 2001). La nostalgie de la position politique et sociale d'avant l'installation du parc a engendré des conflits ouverts (Busane, 2008). La résistance à cette logique étatique de conservation se manifeste par des prélèvements illicites.

Empêcher ces gens d'utiliser la forêt au nom de la conservation exacerbe donc les conditions de pauvreté déjà présentes dans ces communautés rurales, ce qui paraît plus critique encore sachant que les populations les plus pauvres seront les plus durement touchées par les changements climatiques (FAO et AgriCord, 2016). L'achat de conscience de certains gardes-parc par les braconniers afin d'opérer librement s'observe par endroit. Selon les riverains, la précarité des conditions de travail et de vie des gardes-parc y jouerait pour beaucoup. À travers la théorie de proximité, nos résultats mettent en évidence divers facteurs (structurels et conjoncturels) à l'origine des conflits d'usage à la périphérie du parc. Ces résultats rejoignent ceux de Grannec et al. (2017) dans leurs travaux portant sur l'analyse des déterminants et des conséquences des conflits locaux. Ces auteurs ont identifié cinq traits dominants à l'origine des conflits, bien au-delà des motivations individuelles. Il s'agit notamment : i) le contexte social emblématique où la campagne est perçue comme cadre de vie, ii) le contexte environnemental emblématique, iii) la présence d'acteurs emblématiques, iv) la nature du projet impacte peu sur sa perception, et v) les relations de voisinage et les comportements individuels des acteurs-antagonistes.

En somme, bien que la conflictualité parc-populations locales tiennent, pour beaucoup, au processus heurté de création du parc lui-même, elle est éliminée et cristallisée par la proximité géographique en l'absence d'une zone tampon. Les externalités subies par les acteurs locaux entravent tout processus de résolution des conflits. Ce qui affecte la gestion durable du parc et de ses exceptionnelles ressources. Le parc reste le seul réservoir des différents produits utilisables et utiles pour les riverains exposés à une pauvreté extrême (bois de chauffe, charbon de bois, bambou, bois de construction et d'œuvre, les champignons). Les conflits homme-faune en sont très éloquentes. (Faye, 2018) note que les conflits homme-faune constituent un défi difficile à relever pour la conservation de la diversité biologique.

À noter que cette conflictualité a dépassé le seuil du tolérable. Nos résultats mettent en évidence ses conséquences désastreuses à la fois sur la paix sociale, le développement socio-économique local et le processus de conservation de la biodiversité. Prescott (2017) a fait le même constat. D'après cet auteur, les conflits parc-populations produisent des effets négatifs sur la vie humaine, sociale, économique et culturelle, au-delà de ceux perçus sur l'environnement physique.

Quant aux conflits entre agriculteurs et éleveurs créent un climat de méfiance et de rejet à l'échelle des villages. La cohésion sociale, base d'actions collectives essentielles pour une gestion durable des ressources naturelles.

#### **V. Conclusion**

Cette étude démontre que si les louanges de la proximité sont régulièrement chantées, cette étude permet de mettre en évidence les conflits inhérents à la proximité géographique, dimension souvent laissée de côté. Le face à face qui permet la proximité géographique parc-populations à la lisière du parc national de Kahuzi-Biega, en l'absence d'une zone tampon à usage communautaire, n'augure pas un lendemain meilleur pour la prévention et la gestion efficace des conflits qui affectent la gestion du parc. La proximité, est par nature, paléogène : riverains et gestionnaires se regardent dès lors en chien de faïence, bien qu'une collaboration de façade semble s'observer à travers les comités de conservation communautaire à l'échelle communautaire, qui sont eux aussi à refonder.

Pour les riverains, l'antécédent relationnel s'enracine dans le contexte historique même du parc (absence d'une zone tampon à usage communautaire). Sa création heurtée aurait ainsi préparé sa dégradation : « une mort programmée ». Cette forte proximité alimente la conflictualité susceptible de créer un contexte à la fois de « non conservation » et de « non développement » en face des biens supports se raréfiant. Le

pic conflictuel est d'abord foncier. Et au fil de temps, s'ajoutaient l'extension des limites du parc perçues changeantes au gré de vagues aux yeux des riverains et la précarité économique exacerbée par des chocs agricoles successifs, parfois à la suite de la destruction des champs paysans par des animaux sauvages sans la moindre indemnisation. Depuis déjà deux décennies, l'activisme des groupes armés locaux et étrangers à l'intérieur du parc constitue dès lors une source d'insécurité permanente pour les habitants des villages bordant cette aire protégée qui en paient le prix : la goutte faisant déborder la vase. L'exploitation minière à l'intérieur du parc, en toute quiétude, accroît leur capacité de nuisance à l'endroit des paisibles habitants. Sans remettre en cause les mécanismes de régulation en vigueur, un consensus entre les parties est loin d'être atteint. De nouveaux conflits s'ajoutent à ceux des anciens persistants. Au rang des facteurs de blocage figurent le manque d'inclusivité des approches et l'absence des mécanismes efficaces les approches.

Plus qu'une simple « crise de ménage », cette conflictualité parc-populations entrave à la fois la préservation de la biodiversité et l'élan du développement local.

En somme, plusieurs solutions peuvent être envisagées. L'avenir du parc passe par sa pacification, gagne d'un support local ; l'intégration socio-économique effective des peuples pygmées ; l'implémentation des programmes efficaces et durables de partages de bénéfices de la conservation en faveur des riverains ; la promotion de l'action collective, la mise place d'un mécanisme efficace de gestion des plaintes offrant plus d'espace de parole aux populations locales ; et enfin, le respect de cahiers de charge des uns et des autres dans une perspective de justice environnementale.

### References

- [1]. Nurrochrnat DR, Darusman D, Ruchjadi D. (2014). Rekonstruksi sistem tenurial kehutanan. *Risalah Kebijakan Pertanian dan Lingkungan* 1(1):24-29
- [2]. Andersen, J., Gauthier, M, Thomas, G. et Wondolleck, J., (1996), « Setting the stage », document présenté à la Conférence électronique de la PAO : règlement des conflits en foresterie communautaire, janvier- avril, 1996, Programme Arbres, Forêts et Communautés rurales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome ( Italie ).
- [3]. Stephenson G. M., (1981), Intergroup bargaining and negotiations, in Turner J.C. et Giles H. (éds.), *Intergroup Behaviour*, Oxford, Basil Blackwell.
- [4]. Duclos N., (1998), Les violences paysannes sous la Ve République, Paris, Economica.
- [5]. Michel C., (2003), L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer, Thèse de Doctorat de Sciences de l'Environnement, ENGREF Paris.
- [6]. Hufty, 2007, La gouvernance est-elle un concept opérationnel ? Proposition pour un cadre analytique, Fédéralisme Régionalisme, Volume 7 : 2007 Numéro 2 - Société civile, globalisation, gouvernance : aux origines d'un nouvel ordre politique ?
- [7]. Bulte E, Rondeau D. (2007). Compensation for wildlife damages: Habitat conversion, species preservation and local welfare. *Journal of Environmental Economics and Management*, 54: 311-322.
- [8]. Knapp E.J, Peace N, Bechel L., (2017). Poachers and poverty : Assessing Objective and Subjective measures of poverty among Illegal Hunters Outside Ruaha National Park, Tanzania. *Conservat Soc*, 5(2) : 38-48.
- [9]. Cermea, M.M. (2000). Risk, safeguards and reconstruction : a model for population displacement and resettlement. In : Cermea, M.M. & McDowell, C. Risk and reconstruction : experiences of resettlers and refugees. Washington : World Bank.
- [10]. PFBC, 2007. Les Forêts du Bassin du Congo. Etats des Forêts 2006. COMIFAC, Ministère français des Affaires Etrangères, UE, USAID. 256 pp.
- [11]. Pegrot A., Leonard A., 1960. Cartes de sols et de végétation du Congo belge et du Ruanda-Urundi. 16. Dorsal du Kivu, A, B et C, et Notice explicative de la carte des sols et de la végétation. Bruxelles : INEAC.
- [12]. ICCN-PNKB, 2015, Plan général de gestion
- [13]. Totin VSH. (2010). Sensibilité des eaux souterraines du bassin sédimentaire côtier du Bénin à l'évolution du climat et aux modes d'exploitation : Stratégies de gestion durable. Thèse de Doctorat, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, Bénin, 283 p.
- [14]. Yamagiwa J., Mwanza N., Spangenberg A., Maruhashi T., Yumoto T., Fischer A. et Steinhauer B., 1993. A census of the eastern lowland gorillas *Gorilla gorilla gorilla* in Kahuzi-Biega National Park with reference to mountain gorillas *G. g. beringei* in the Virunga region, Zaire. *Biol. Conservation* 64: 83-89.
- [15]. Bertrand N., Gorgeu Y., Moquay P., (2001), « Intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale », Troisième journées de la Proximité, Paris, 13-14 décembre.
- [16]. Torre A., (2000), « Economie de la proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. Eléments pour un programme de recherche », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n°4, pp. 407-426.
- [17]. Lahaye N. (2002), « Gouvernance territoriale d'un espace d'intérêt public. Le rôle de la proximité face à l'enjeu d'un développement durable territorial », in Torre A. (éd.), *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, pp. 171-189.
- [18]. Longuépée J., (2003), Les dynamiques territoriales à l'épreuve des risques naturels. L'exemple du risque d'inondation en basse vallée de la Canche. Thèse de doctorat en Sciences Economiques, UCLO, 17 décembre
- [19]. Torre A, Zuideau B., (2008), Economie de la proximité et environnement : état des lieux et perspectives, *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 31, n°1, 133-160.
- [20]. Marthe Lydie KOUAO, Jean-Claude Koffi BENE, André Djaha KOFFI, Bertin Akpatou KOUAME et Inza KONE (2018). Caractérisation des dégâts provoqués par la faune sauvage à la périphérie de la Forêt des Marais Tanoe-Ehy au sud-est de la Côte d'Ivoire. *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 12(4): 1717-1730, 2018
- [21]. Ye L, Lata JC, Masse D, Nacro HB, Sébastien Barot S. 2017. Effets du pâturage sur la biomasse herbacée et sur des paramètres chimiques et biologiques des sols dans une savane arbustive au Burkina Faso. *Int. J. Biol. Chem. Sci.*, 10(6): 2539-2554.
- [22]. Akouna Tamia Madeleine Kouakou, Yao Sadaïou Sabas Barima, Souleymane Konate, Issouf Bamba, Justin Yatty Kouadio, Jean Bogaert (2017). Gestion des forêts domaniales en période de conflits: cas de la forêt classée du Haut-Sassandra, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 11 (1): 333-349.



- [23]. PNUE, 2012. Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Évaluation Environnementale Post Conflit de la République Démocratique du Congo.22-118p.
- [24]. E. Amoussou, S. H. Totin Vodounon, A. Hougni, E. W. Vissin, C. Houndenou, G. Mahe et M. Boko(2016). Changements environnementaux et vulnérabilité des écosystèmes dans le bassin-versant béninois du fleuve Niger. *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 10(5): 2183-2201.
- [25]. Totin VSH. (2010). Sensibilité des eaux souterraines du bassin sédimentaire côtier du Bénin à l'évolution du climat et aux modes d'exploitation : Stratégies de gestion durable. Thèse de Doctorat, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, Bénin, 283 p.
- [26]. Torre A., Zuideau B., 2006, dossier « Proximité et environnement », *Revue Développement durable et territoires*, N° 7,
- [27]. Daniel Batackoka Mastaki(2019). Mise en œuvre de l'approche conservation communautaire au Parc National de Kahuzi-Biega en République Démocratique du Congo. Mémoire de Master en Développement, Département Environnement, Université SENGHOR, Alexandrie-Egypte. Inedit
- [28]. Chibalonza Muzaliwa Nadège(2018). Diagnostic et cartographie des conflits opposant le Parc National de Kahuzi-Biega et ses riverains autour de la Station de Tshivanga. Cas des groupements de Miti, Bugorhe et Cirunga. Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, mémoire de licence, inédit.
- [29]. Mutimanwa, K.D., 2001, Democratic Republic of Congo, The Bambuti-Batwa and the Kahuzi-Biega National Park : the case of the Barhwa and Babuluko people, inForest peoples programme, Indigenous people and protected areas in Africa : Forest people project report. Moreton-in-Marsh : Forest peoples programme. pp 87-
- [30]. Wenceslas Busane Ruhana Mirindi(2008). Le cadre juridique de la gestion des aires protégées et des conflits d'intérêt. Cas du Parc national des Virunga. *Revue des Questions Scientifiques*, 179(1) : 111-132.
- [31]. Food and Agriculture Organization of the United Nations et AgriCord. (2016). Forest and Farm Producer Organizations – Operating Systems for the SDGs. FAO, Rome.46 p.
- [32]. Food and Agriculture Organization of the United Nations et AgriCord. (2016). Forest and Farm Producer Organizations – Operating Systems for the SDGs. FAO, Rome.46 p.
- [33]. Marie-Laurence Grannec, Mathilde Salinas, Yannick Ramonet, Philippe Boudes et Adel Selmi(2017). Analyse des déterminants et des conséquences des conflits locaux : Profils et stratégies des opposants et promoteurs de projets porcins. *Économie rurale, Agricultures, alimentations, territoires*, 357-358
- [34]. Jacques Prescott (2017) ; développement durable : avons-nous progressé depuis la publication du rapport brundtland ? Université de Québec à Chicoutimi, canada P33.
- [35]. Kirat T., Torre A. (dir.) (2006). Conflits d'usage et dynamiques spatiales : les antagonismes dans l'occupation des espaces ruraux et périurbains » (I), *Géographie, Économie, Société*, vol. 8.
- [36]. Faye B, Bassene C, Camara AA, Ngom A, Mbaye MS, Noba K. 2018. Flore et végétation de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (Sénégal). *Int. J. Biol. Chem. Sci.*, 12(1): 43-61

Désiré Rutakayingabo Mweze,etal. "Proximité géographique et conflictualité au parc national de Kahuzi-Biega à l'est de la République Démocratique du Congo." *IOSR Journal of Environmental Science, Toxicology and Food Technology (IOSR-JESTFT)*, 14(4), (2020): pp 22-30